

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
24 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du seize septembre deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Madame Ghislaine VERKEN - Adjointe au maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon (pouvoir consenti à Monsieur Vincent MILLAN)
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Gérard NICAUD)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Jacques PERSONNE)

- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2024-28
Séance du 24 septembre 2024

**OBJET : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET
POUR LES AGENTS DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.135-6,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Considérant que les employeurs doivent mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes de menaces ou tout autre acte d'intimidation, et de les accompagner et soutenir dans les démarches,

Considérant que pour des raisons déontologiques le Centre de Gestion ne peut pas adhérer au dispositif qu'il propose pour ses affiliés,

Vu l'avis favorable de la Présidente du Centre de Gestion du Loiret quant à notre demande d'adhésion au dispositif du Centre de Gestion du Loiret,

Vu le coût annuel de cette adhésion,


APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – ADHERE au dispositif de signalement du Centre de Gestion du Loiret pour ses agents.

ARTICLE 2 – AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement du centre de Gestion du Loiret pour ses agents et ses éventuels avenants.



La Présidente de séance,



Danielle DUPRÉ-SÉGOT